

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 11 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 juin 2025

Objet
N° 25/04/11
Avance de trésorerie de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET

Représentés Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

Absents excusés Mesdames Dominique ANCEY et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la délibération du conseil communautaire du 6 juin 2025 validant la convention relative à l'avance de trésorerie à la commune de Vallorcine.

En effet, les différentes opérations d'investissement en cours sur la commune (notamment sécurisation du carrefour du Couteray, réhabilitation thermique de la mairie et réhabilitation du refuge de la pierre à Bérard) sont subventionnés à hauteur de 70 à 80%, toutefois le décalage entre le paiement des travaux et le versement des financements met à mal ponctuellement la trésorerie de la commune.

Cette avance de trésorerie permettra le financement des opérations dans les conditions suivantes :

- Avance de trésorerie ponctuelle et sans intérêt,
- Montant de l'avance : 300 000€,
- Versement des fonds à la signature de la convention,
- Conditions de remboursement : 1/3 de la somme, soit 100 000€, remboursable chaque année à partir de 2026.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention relative à l'avance de trésorerie entre la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et la commune de Vallorcine,
- **AUTORISE** le Maire à signer la présente convention.

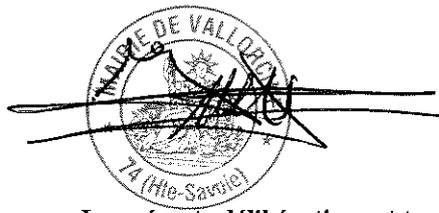
Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : *16/06/2025*
Télétransmis en Préfecture le : *16/06/2025*
Notifié ou publié le : *16/06/2025*

Le Maire,
Jérémy VALLON



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 074-217402908-20250611-25_04_11-DE

